Service des affaires juridiques et électorales

Affaire suivie par Corinne MARTIN Tél.: + 33 5 61 55 89 56 Corinne.martin@univ-tlse3.fr

Décision n° 2019-JPV-730



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Calendriers et Procédures des opérations d'inscriptions administratives pour l'année universitaire 2019-2020

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L841-5, L712-2, L612-1, L612-3, D612-1-1 à D612-30, D612-2 à D612-8;
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III Paul Sabatier, notamment ses articles 11 et 50 ;
- Vu la délibération 2016/01/CA-001, en date du 4 janvier 2016 portant le professeur Jean Pierre VINEL à la présidence de l'Université Toulouse III Paul Sabatier :
- Vu la délibération 2019/CFVU/026 de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 21 mai 2019 portant proposition du calendrier des opérations des inscriptions administratives ;

Considérant que « Sous réserve des dispositions de l'article D. 612-1-9 (du Code de l'éducation) , le président de l'université fixe les périodes et les modalités des opérations d'inscriptions administratives ² »;

Considérant que l'inscription est subordonnée à la production, par l'intéressé, d'un dossier personnel dont la composition est définie par le chef d'établissement en application des dispositions générales arrêtées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation des droits universitaires.³

DÉCIDE

Article 1 : Calendrier des opérations d'inscription administratives à l'IUT de Toulouse – Auch- Castres

Les opérations d'inscriptions administratives s'effectueront en ligne du 8 juillet au 26 septembre 2019 pour l'année universitaire 2019-2020.

¹ Relatif aux inscriptions via la plateforme Parcoursup

² Article D612-6 du Code de l'éducation

³ Article D612-4 du Code de l'éducation

Article 2 : Calendrier des opérations d'inscription administratives à la Faculté Sciences et Ingénierie (FSI) et à la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain (F2SMH)

Les opérations d'inscriptions administratives s'effectueront selon le calendrier suivant en ligne ou en présentiel sur la chaîne d'inscription :

1 ^è	INSCRIPTION EN LIGNE					
4	>du 26/08 au 06/09 pour les étudiants admis au-delà du 26/08* POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION du 08/07 au 19/07 et du 26/08 au 30/08					
e	INSCRIPTION A LA CHAINE (BU SCIENCES)	POUR LES ETUDIANTS EN DOUBLE INSCRIPTION POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA UNE DAP	du 26/08 au 06/09			
	DEUST 1ERE ANNEE					
	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA PARCOURSUP	du 08/07 au 30/08			
		LICENCE 2EME ANNEE				
2 ^è	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ECANDIDAT	>du 08/07 au 19/07 pour les étudiants admis avant le 19/07/2019 >du 26/08 au 30/08 pour les étudiants admis après le 19/07/2019			
n n		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION	du 08/07 au 30/08			
é	INSCRIPTION A LA CHAINE (BU SCIENCES)	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ETUDES EN FRANCE du 26/08 au 06/09				
	DEUST 2EME ANNEE					
	INSCRIPTION EN LIGNE POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION diu 08/07 au 30/08					
- 4	LICENCE 3EME ANNEE – LICENCES PROFESSIONNELLES					
3 ^è a n	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ECANDIDAT	>du 08/07 au 19/07 pour les étudiant admis avant le 19/07/2019 >du 26/08 au 30/08 pour les étudiant admis après le 19/07/2019			
é		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION	du 08/07 au 30/08			
e	INSCRIPTION A LA CHAINE (BU SCIENCES)	ces) POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ETUDES EN FRANCE du 26/08 au 06/09				
		MASTER 1ère ANNEE				
4 ^è A n	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ECANDIDAT	du 08/07 au 19/07 sauf dérogation donnée pour admis sion tardive (liste d'attente)			
n é		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION	du 08/07 au 30/08			
e	INSCRIPTION A LA CHAINE (BU SCIENCES) POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ETUDES EN FRANCE du 26/08 au 06/09					
	MASTER 2EME ANNEE					
5 ^è	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ECANDIDAT	>du 08/07 au 19/07 pour les étudian admis avant le 19/07/2019 >du 26/08 au 30/08 pour les étudian admis après le 19/07/2019			
n é		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION	du 08/07 au 13/09			
e	INSCRIPTION A LA CHAINE (BU SCIENCES) POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ETUDES EN FRANCE du 26/08 au 13/09					

UPSSITECH 1 ^{em} , 2° et 3° ANNEE		
INSCRIPTION A LA CHAINE (BU SCIENCES)	POUR LES NOUVEAUX ETUDIANTS du 26/08 au 13/09 Listes communiquées par la direction du département	
INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION du 26/08 au 13/09	

Article 3 : Calendrier des inscriptions administratives en Santé : Médecine, Dentaire et Pharmacie

Les opérations d'inscriptions administratives s'effectueront selon le calendrier suivant essentiellement en ligne sauf cas particuliers répertoriés ci-dessous :

	Médecine		Dentaire Pharmacia		acie
1 ^e	*pou	r les autres étudiants : d cription) en ligne du 15/07 au 19/0		(original des notes bac ou titre éc	julvalent et autorisation
2 ^e	DF65M2 Inscription en ligne: du 15/07 au 19/07 Doublants: inscription en ligne du 16/09 au 20/09 Passerelle: inscription à la chaîne du 26/08 au 30/08 (evec autorization d'inscription)		DF6502 Inscription en ligne : du 15/07 au 19/07 Doublants : inscription en ligne du 22/07 au 13/09	DF6SP Inscription en ligne: du 15/07 at Doublants / enjambeurs : inscri du 09/09 au 13/09 Passerelle : inscription à la chaîne du autorization d'inscription	i 19/07 ption en ligne
3 ^e	DFGSA Inscription en ligne: du 10/07 d Doublants : inscription par le w Passerelle : inscription à la chaî (svec autorization d'inscription)	au 20/09 eb du 16/09 au 20/09	DF6SO3 Inscription en ligne (doublants inclus) : du 11/07 au 13/09	DFGSP3 Inscription en ligne: du 11/07 au 13/09 PSSCPCIR: inscription à la chaîne du 26/08 au 30/08 ovec automaction dinscription	Licences Professionnelles Inscription en lign du 26/08 au 13/09
4 ^e	DFASA Inscription on ligne: du 10/07 d Transfert ou passerelle : à la d du 26/08 au 06/09 (ovec autoria Master 1 Ethique : du 08/07 d	au 12/09 shaine d'inscription stion d'inscription)	DFASO1 Inscription en ligne (doublants inclus) : du II/07 au 13/09	Dublights: inscription en ligne du 09/09 au 13/09 DFAS Inscription: en ligne du 11/07 au Dublights/enlanbeurs: inscription du UE MASTER 1 A la faculté de Pharmacie: Mi actobre	13/09 n ligne du 11/07 au 13/09 DNO 1 ³⁰ anné À la chaite d'inscribit du 23/00 au 04/09
5 ^e	DFASM2 Inscription en ligne: du 10/07 au 12/09 Transfert ou passerelle : à la chaîne d'inscription	Rattachés à la faculté de Médeche Ranguel : inscriptions à la faculté de Médecine Ranguel du du 16/09 au 08/11	DFA.SO 2 Inscription on ligne (doublants inclus) = do II/07 ou 13/09	Committee of the state of the s	P2 su 13/09
e	du 26,408 au 96,409 (avec autorisation d'inscription)	*Rattachés à le faculté de Médeche fuman : inscription en ligne du 10/07 au 12/09		M2 Inscription en ligne* du 26/08 au 13/09	DNO 2 ⁴ 11° année Assorbtion en ligne:
6 ^e	DFASI Inscription en ligne : du 10/07 Transfert ou passerelle : à la d du 26/08 au 06/09 (svec autorise	au 12/09 thaîne d'inscription	6 th année Inscription par le web (doublants inclus) : du 11/07 au 13/09	INTERNES (DES) Inscription à la faculté de Pharmacie, bureau du 34°	di 13/07 eu 13/09 <u>Jême cycle courrindustrie ou offici</u>
7 ^e . 8 ^e . 9 ^e .	DES médecine générale :		THESE Inscription en ligne: du 11/07 au 13/09 DES Prendre rendearrenant le autorité de la faculté de désemble accident le 21/2 20/27 20/27 describle autorité du 11/27 20/27 describle autorité au 00/10 au 22/10 DES	cycle 01/10 au 29/11: phormacie, ceste. scolarite@univ-tise3 fr (attestation de réussite du DEASP pour les nouveaux internes)	THESE Inscription en ligne du 11/07 au 13/09 DU A la chare d'inscription du 26/08 au 13/09 (some étadores + autorisation d'inscription)
9 ⁻ ;	Thèse médecine générale : du 09/09 au 29/11 DES biologie médicale : du 09/09 au 25/10 DU/DIU/CAPACITES : du 09/09 au 29/11 Formalités détaillées sur www.medecine.ups-tise fr (Tuske/Tecnipfone/Emailsement administratif à Panquell)		Transferien du 50/12 au 18/12 à la foculté dermaine DU Transferier du 50/10 au 25/10 au service de la formation continue ou à la faculté de Dermaine (el deudierne léculité an 5° après, en thèse au en 50/5)		

Article 4 : Calendrier des opérations d'inscriptions administratives en Santé : Cursus Paramédicaux et Maïeutique :

Les opérations d'inscriptions administratives s'effectueront selon le calendrier suivant en ligne pout tous les étudiants sauf en 1^{ère} année d'orthophonie, d'orthoptie, de psychomotricité et de IPA audioprothésiste :

	ORTHOPHONIE	ORTHOPTIE PSYCHOMOTRICITE AUDIOPROTHESISTE	MAÏEUTIQUE	IFSI	D.E. IPA
1 e	1th année Inscription à la chaîne: du 18/07 au 19/07 et du 26/08 au 30/08 - original du relevé de notes au diplôme du baccalaurier, - autorisation d'inscription	1 to année Inscription à la chaîne • du 18/07 au 19/07 et du 26/08 au 30/08 - original du relevé de notes ou du diplôme du baccoleuréet, - autorisation d'inscription		1 ⁴ PC année Inscription en ligne du 08/07 au 13/09 (2*) 1-Inscription à l'IFSI 2*-Inscription administrative à l'Université	1 ^{kpr} année Inscription à la chaîne (étudiants en formation initiale) : du 18/07 au 19/07 et du 26/08 au 30/08 Autoriantion d'inscription
2 ^e A n é e	2 ^è MC année Réinscription en ligne : du 08/07 au 13/09	2 ⁴⁸⁶ année Réinscription en ligne ' du 08/07 au 13/09	DF65Ma2 Primants : Ecole de Sages-Fennes Doublants : réinscription en ligne du 09/09 au 13/09	2 ⁴ RE année Réinscription en ligne : du 26/08 au 30/09	2 ^è IC année Réinscription en ligne (étudiants en formation initiale) du 08/07 au 13/09
3 ^e A n n é e	3 ^k MC année Réinscription en ligne : du 08/07 au 13/09	3 ⁴ 11¢ année Réinscription en ligne * du 08/07 au 13/09	DF6SMa3 Réinscription en ligne : du 08/07 au 13/09	3ªMC année Réinscription en ligne : du 26/08 au 30/09	
4 ^e A n e e	4 ^k MC année Réinscription en ligne : du 08/07 au 13/09		DFASMa1 Réinscription en ligne : du 08/07 au 13/09		
5 _e A n n é e	5 ^è MC année Réinscription en ligne: du 08/07 au 13/09		DFASMa2 Réinscription en ligne : du 08/07 au 13/09		

Article 5 : Calendrier des opérations d'inscriptions administratives en Doctorat de Sciences :

Les opérations d'inscriptions administratives s'effectueront selon le calendrier suivant en ligne ou en présentiel au service de la scolarité troisième cycle :

1ère année de doctorat

Inscriptions à la Scolarité 3^{ème} Cycle SCIENCES

du 2 septembre au 25 octobre 2019

http://www.univ-tlse3.fr/inscriptiontroisiemecycle

Dépôt des dossiers l'après-midi de 13 h à 15 h 45 sauf le mercredi

2ème et 3ème année de doctorat

du 10 juillet au 30 septembre 2019

http://www.univ-tlse3.fr/inscriptiontroisiemecycle
rubrique inscription 2ème et 3ème année
Réinscription en ligne

4ème année de doctorat et au-delà

Inscriptions à la Scolarité 3^{ème} Cycle SCIENCES

http://www.univ-tlse3.fr/inscriptiontroisiemecycle

du 8 au 19 juillet 2019 et du

du 29 août au 15 novembre 2019 Dépôt des dossiers l'après-midi de 13 h à 15 h 45 sauf le mercredi

ou envoi du dossier par courrier postal (voir adresse ci-dessous)

Article 6 : Calendrier des opérations d'inscription administratives à l'IUT de Tarbes

Les opérations d'inscriptions administratives s'effectueront selon le calendrier suivant en ligne ou en présentiel :

		DUT	
lière année	Inscription en ligne	Pour les étudiants admis via Parcoursup Du 08/07/19 au 19/07/19 pour les candidets admis confirmés avant le 15/07 Du 20/07/19 au 27/08/19 pour les candidets admis confirmés après le 15/07 Du 27/08/19 au 08/09/19 pour une admission après le 27/08 Réinscription (redoublant) du 17/07/19 au 25/07/19	
		Cas particuliers (GMP Gelpi, Retour cesure, autres cas) Du 08/07/19 au 24/07/19 Du 27/08/19 au 08/09/19	
	Inscription en ligne	Réinscription Du 17/07/19 au 25/07/08	
Zième année	Inscription en présentiel	Réorioentation nouveaux inscrits en S3 Du 08/07/19 au 24/07/19	

	Licences professionnelles		
u ^a		Pour les étudiants admis via Ecandidat Du 08/07/19 eu 24/07/19 pour les candidats admis avant le 20/07 Du 15/07/19 eu 26/08/19 pour les candidats admis confirmés après le 20/07 Du 26/08/19 au 08/09/19 pour une admission après le 26/08	
	Inscription en présentiel	Cas particuliers (Relations internationales, Candidats hors Ecandidat, Campus France) Du 08/07/19 au 24/07/19 Du 25/08/19 au 08/09/19 ijusqu'au jour de rentrée de la formation pour les Campus France)	

	DU
OUETE	lescription faite par l'administration à partir du 8,07 après réunion de départ
DU PFST	Inscription en présentiel à l'arrivée des étudients mi-novembre

Article 7 : Première inscription en 1ère année commune aux études de santé (PACES) : choix du site

La formation est proposée sur trois sites: Purpan, Rangueil, rue des maraîchers. L'affectation sur l'un de ces sites s'effectue de manière aléatoire lors du traitement informatique de l'inscription administrative. Aucune dérogation ne sera accordée sur la chaîne d'inscription.

Article 8 : Paiement des droits de scolarité et de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

L'inscription est subordonnée au paiement des droits de scolarité. La contribution de vie étudiante et de campus devra préalablement être acquittée auprès du CROUS. Les personnes exonérées de cette contribution devront produire un justificatif de celle-ci.

Article 9 : Inscription pédagogique

Á l'issue de l'inscription administrative, l'inscription pédagogique est obligatoire. Elle s'effectue au service de scolarité ou au secrétariat pédagogique de la formation préparée.

Article 10 : Inscription hors-délai / dossier incomplet

Les inscriptions ne pourront pas être autorisées en cas de demande hors-délai ou en cas de dossier incomplet.

Article 11 : Remboursement des droits d'inscription

Le remboursement des droits d'inscription est possible sur demande lorsque :

- l'étudiant.e change de situation sociale (devient boursier.ère⁴);
- l'étudiant.e annule son inscription au motif qu'il ou elle est admis.e dans une filière sélective :

Toute demande de remboursement des droits d'inscription doit parvenir par écrit à la Scolarité générale/DEVE accompagnée des pièces justificatives impérativement avant le 31 octobre 2019 à 17h00.

Article 12 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 13 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités.

Il est affiché dans le bâtiment de l'administration centrale sur le campus de Toulouse. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 25 juin 2019

Professeur Jean-Pierre VINEL

7

⁴ Article R719-49 du code de l'éducation